

Edition 2024

# BRIEFING CC-JUGES D'OBSTACLES





# Aperçu :

- Devoirs et responsabilités
- Equipement
- Les différentes fautes
- Evenements particuliers
- Remplir les documents
- Particularités / Divers

Application de la Fédération Allemande:  
[hindernisrichter.training](https://hindernisrichter.training)  
[Règlements Swiss Equestrian](#)

Application de la FEI pour l'équipement:  
[FEI TackApp](#)

Créé par Yvonne Bont, MYBO  
[info@mybo.ch](mailto:info@mybo.ch), 079 344 05 93  
[www.mybo.ch](http://www.mybo.ch)

Traduit par Pascal Livet







# Devoirs et responsabilités

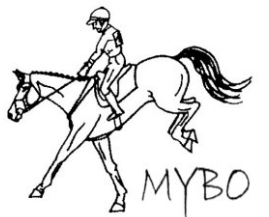
- Jugement selon le règlement
- Prise de décision rapide
- Garder le parcours libre (par ex. des spectateurs, des véhicules, etc.)
- Maintenir les conditions de compétition (état du terrain)
- Assistance (par exemple après une chute)
- Remplir correctement les documents (y compris rapport de chute)
- Être attentif aux cas de monte dangereuse





# Equipement du Juge d'obstacles

- Chasuble fluorescente
- Sifflet
- Documents (y compris crayons)
- Extrait du règlement
- Radio
- Chronomètre
- Ev. pelle ou râteau
- Ev. ravitaillement
- Ev. chaise / parapluie

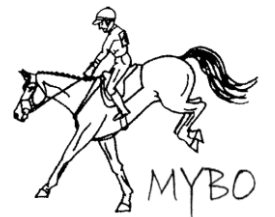






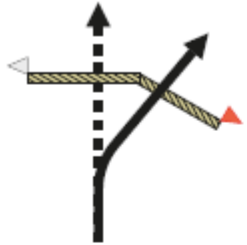
# Les différentes fautes

- Uniquement en relation avec le franchissement des obstacles!
- Le juge d'obstacle doit s'informer sur les différentes possibilités et les éventuelles alternatives avant le départ du cross. En cas de doute, demandez des précisions au DT, au Président du jury ou au constructeur de parcours du cross.
- Un obstacle est considéré comme abordé dès que le cavalier présente son cheval en direction du saut et que son regard se porte sur l'obstacle!
- Une aide externe (y compris l'aide vocale) est interdite - qu'elle soit souhaitée ou non!

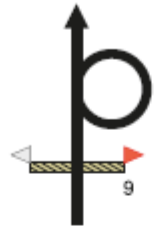


# Faute à l'obstacle

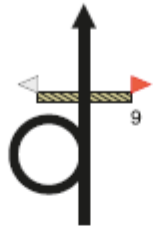
Beispiele für Hindernisfehler – für alle nationalen und internationalen Prüfungen



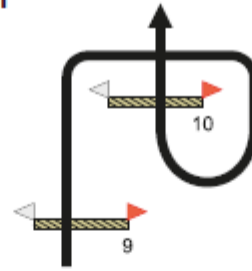
Absichtsänderung  
des Teilnehmers:  
0 Strafpunkte, falls linkes  
Element nicht bereits  
angeritten wurde



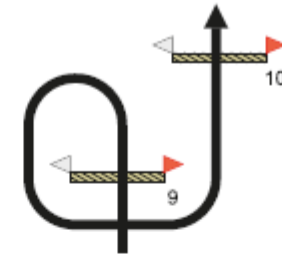
0 Strafpunkte



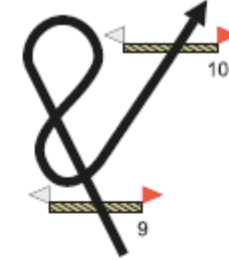
Falls angeritten,  
20 Strafpunkte



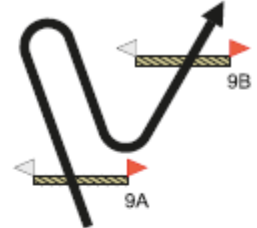
0 Strafpunkte,  
wenn Hindernis 10  
nicht direkt  
angeritten wurde



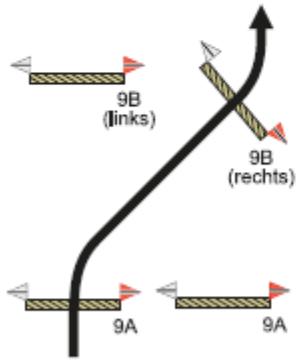
0 Strafpunkte



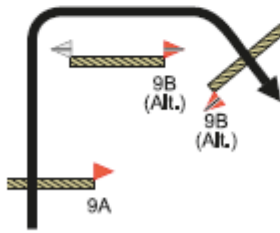
0 Strafpunkte



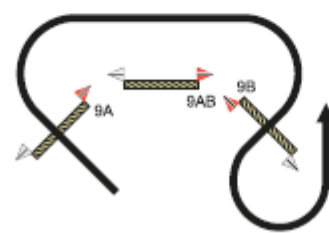
0 Strafpunkte



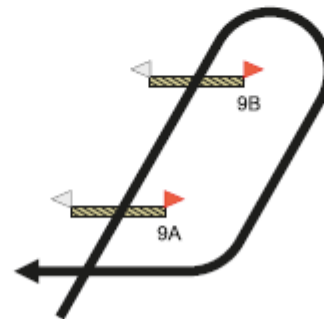
0 Strafpunkte



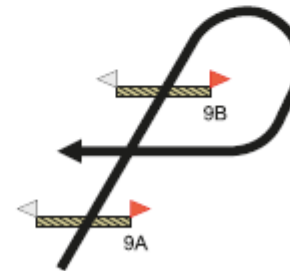
0 Strafpunkte, wenn  
andere Alternative nicht  
angeritten wurde



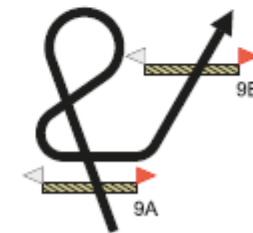
0 Strafpunkte



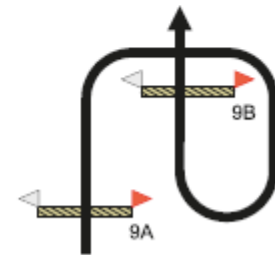
0 Strafpunkte



0 Strafpunkte



20 Strafpunkte



20 Strafpunkte – das  
Hindernis besteht aus  
mehreren Elementen



# Désobéissance / Refus

Faute	Pénalité
<u>Arrêt</u> devant l'obstacle	Refus
<u>Saut depuis l'arrêt</u> n'est autorisé que pour les contre-bas et les obstacles d'une hauteur maximale de 30 cm ; dans ce cas, seul l'arrêt de plusieurs secondes ou le reculé est considéré comme un refus Si un obstacle d'une hauteur >30 cm est sauté depuis l'arrêt, cela peut même - après consultation des officiels - être considéré comme équitation dangereuse et être sanctionné en conséquence.	Selon appréciation (refus ou équitation dangereuse)
<u>Changement de direction / Dérobade</u> Le changement de direction avant d'aborder un obstacle, n'est pas une désobéissance !	Pas de pénalité si le saut n'a pas été présenté

# Désobéissance / Refus

Faute	Pénalité
<p><u>Volte</u>, dans le cadre de l'abord. Il est interdit de fermer le cercle (exception faite lorsque le cavalier arrête de sa propre volonté son cheval pour par exemple reprendre son étrier ou en rapport avec un précédent refus avant de réaborder l'obstacle)</p>	Refus
<p><u>Volte</u>: Les voltes entre deux numéros d'obstacles sont autorisées. Par contre, entre a et b, la volte sera pénalisée comme un refus.</p>	Pas d'erreur
<p><u>Faute dans une combinaison</u> (abc) L'ensemble peut être re-présenté, mais ce n'est pas obligatoire ! Par exemple, en cas de refus sur le 15c, le cavalier/la cavalière peut décider quelle variante (15abc / 15bc / 15c) sera à nouveau abordée.</p>	Refus
<p><u>Erreur lors d'un saut individuel</u> Dans une ligne d'obstacles de numéros séparés (Par ex. 14 / 15), seul l'obstacle refusé peut être représenté</p>	Refus





# Erreur de parcours

# Erreur d'obstacle

- Sauter un obstacle n'appartenant pas au parcours officiel conduit à l'exclusion – le jury peut accorder des dérogations!
- Sauter un mauvais obstacle entraine l'élimination!
- Sauter l'obstacle dans le mauvais ordre ou dans la mauvaise direction entraine l'élimination!
- Après une élimination, il n'est pas permis de resauter!





# Chute

## Rapport de chute à remplir online

- Une chute sur le parcours de cross entraîne l'élimination!
- Le rapport de chute (online) doit impérativement être rempli!
- Après une chute, informer rapidement le Jury par radio, si le cavalier et/ou le cheval se sont relevé.
- Si un vétérinaire et/ou un médecin sont nécessaires, demander aussi au Jury par radio (ne pas transmettre de détails ou appréciations par radio)
- Si l'obstacle est impraticable et que le cross n'est pas (encore) interrompu, le prochain cavalier doit contourner l'obstacle (à noter sur les documents).

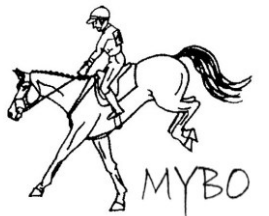






# Chute Accident

- En cas d'accident: Garder la radio sur soi. Rester calme.
- Communiquer les informations suivantes par la radio:
  - Ai-je besoin d'un médecin/service sanitaire/vétérinaire?
  - La voie est-elle libre?
  - L'épreuve doit-elle être arrêtée?
- Ne pas transmettre de détails ou d'appréciation par radio
- Remplir le rapport de chute (online).







# Critères d'élimination

- 3 refus sur le même obstacle (combinaison ABC = 1 obstacle)
- 4 refus sur l'ensemble du parcours de cross
- Chute (cheval et/ou cavalier)
- Erreur de parcours / mauvais obstacles
- Oubli d'un obstacle ou passage obligatoire
- Paire épuisée (En concertation avec les officiels)

-> La cravache ne peut plus être utilisé après une élimination!

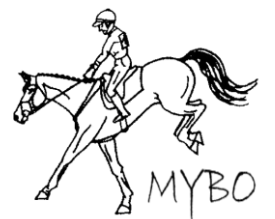






# Paire (cavalier et/ou cheval) épuisée

- Cheval, cavalier ou la paire sont trop épuisés, équivaut à une „Monte dangereuse“ et représente un danger. Il est important d'en faire mention à la tour de contrôle. Le PJ ou le DT prend la décision si la paire doit être exclue ou non!
- Après l'élimination, on n'a pas le droit de continuer à sauter, y-compris les sauts à l'entraînement.
- Elimination d'une paire seulement dans un cas évident ou sur ordre du jury par radio.







# Incidents particuliers

- **Obstacle endommagé:** si possible, le réparer soi-même... sinon appeler l'équipe de construction au plus vite!  
Si possible, maintenir pour tous les concurrents les mêmes conditions (comme l'état du terrain).
- **Spectateurs:** quand un cavalier se rapproche des obstacles, donner un coup de sifflet comme signal. Important pour le public et les autres juges.
- **Renverser un fanion:** ne conduit pas à la faute! Par contre, il doit immédiatement être remis en place (surtout si c'est un obstacle étroit), de sorte que tous les cavaliers aient les mêmes conditions.





# Incidents particuliers

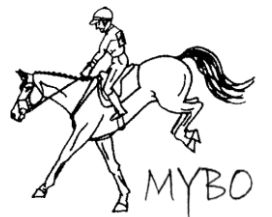
- **Cavaliers lents:** Si ce dernier est rattrapé par un autre concurrent, il doit absolument lui laisser la piste libre. Le dépassement n'est autorisé que dans un endroit approprié et sûr. Suivre le cavalier précédant n'est pas autorisé!
- **Arrêt de l'épreuve:**  
(seulement) sur ordre de la centrale, resp. du PJ/DT
  - Mesurer le temps avec un chronomètre, noter le temps exact
  - Informer le cavalier arrêté sur la probable interruption (compte à rebours régulier à partir de 3 minutes )
- La cravache ne peut jamais être utilisée, de manière punitive, plus de trois fois par parcours pour un événement donné. Si le cheval est blessé par l'utilisation de la cravache, cela sera toujours considéré comme un usage excessif. La cravache ne peut plus être utilisée après une élimination.





# Remplir les documents

- Contrôler le numéro de dossard
- Noter chaque événement (mais uniquement les incidents en relation avec le groupe d'obstacles que l'on juge)
- Mentionner chaque refus sur le même obstacle (croix sur R1 puis R2)
- Si il y a eu une/des faute(s) sur un obstacle, ne pas cocher « ok »







# Remplir les documents

- X = Faute
- ✓ = OK
- Inscrivez votre nom et votre numéro de tel portable sur chaque feuille!
- Lire le règlement!
- Contrôler à chaque fois le numéro de dossard!
- Faire une esquisse lors d'incertitudes!
- Ajouter en dessous les cavaliers ne figurant pas sur la liste!









# Particularités: radio

## Fonctionnement

- Une seule personne ne parle à la fois
- Réfléchir – appuyer – parler – relacher
- Maintenir le bouton enfoncé pendant que l'on parle
- Annonces courtes et concises «numéro de dossard sur numéro de l'obstacle ok»  
Par exemple: «Cavalier no5 sur obstacle 8 OK»
- Ne faire l'annonce que quand le cavalier a franchi le groupe d'obstacle par ex. „Cavalier no5 sur obstacle 7 à 9 ok”.





# Particularités: Téléphone privé

- Laisser connecté, cependant pas de conversation privée durant le cross.
- Mentionner votre numéro sur les documents (pour d'éventuelles demandes de précision du bureau des calculs).
- Après la fin de l'épreuve, rester encore durant au moins 30 minutes à disposition (autrement l'annoncer au secrétariat).





# Gestion de Crise

## Comportement correct durant une situation de crise

1. Sécuriser le lieu de l'accident et interrompre l'épreuve
2. Alarmer les services de secours (médecin, vétérinaire,...) et s'occuper des blessés
3. Protéger le lieu de l'accident contre les regards du public et des médias
4. Demander au public, par l'entremise du speaker, de faire preuve de compréhension et l'inviter à se tenir éloigné du lieu de l'accident afin de ne pas entraver l'intervention des secours. Le public est constamment informé du déroulement (interruption/annulation)
5. Assurer le guidage des services d'urgence
6. Lors de l'intervention de la REGA, éloigner les chevaux des zones d'atterrissage possibles ; c'est le pilote qui décide où il veut atterrir
7. Protéger les victimes et les proches du public et des médias. Les encadrer
8. Transmettre immédiatement toutes les demandes des médias au porte-parole. Aucun autre fonctionnaire et aucun bénévole ne communique avec les médias ou avec d'autres personnes du public
9. Décider de la suite du déroulement de la manifestation (annulation ?) et en informer immédiatement le public, les participants et les médias
10. Il convient d'en informer la responsable communication de Swiss Equestrian ainsi que de l'association régionale concernée (FER, ZKV, OKV,...)
11. Dans les jours qui suivent, se renseigner auprès des proches/blessés sur le processus de guérison ou sur l'état de la personne.

**Consigne s'appliquant à toutes les personnes impliquées dans la manifestation :**  
**Toutes les demandes des médias sont à transmettre au porte-parole désigné au préalable !**



# Crises

**Responsables communication des associations régionales et de Swiss Equestrian :**

## **Associations régionales**

**OKV**

Julia Brunner

079 576 48 00 [julia.brunner@okv.ch](mailto:julia.brunner@okv.ch)

**ZKV**

Tina Bigler

078 964 03 98 [geschaeftsstelle@zkv.ch](mailto:geschaeftsstelle@zkv.ch)

**FER**

Manuela de Kalbermatten

079 502 68 73 [president@ferfer.ch](mailto:president@ferfer.ch)

## **Swiss Equestrian**

Cornelia Heimgartner

079 755 41 04 [c.heimgartner@swiss-equestrian.ch](mailto:c.heimgartner@swiss-equestrian.ch)



Edition 2024

# UN GRAND MERCİ POUR VOTRE AIDE!

Postfach 726, Papiermühlestrasse 40 H,  
CH-3000 Bern 22, +41 (0)31 335 43 43,  
info@swiss-equestrian.ch  
swiss-equestrian.ch





#wirfürdenpferdesport



Nomine maintenant pour  
le Prix EquiHarmonie!



sponsored by [sf-t.ch](http://sf-t.ch)

